

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2023 – 2025  
CONCLUE DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PETITE ENFANCE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

**Entre**

**L'Etat, représenté par le Préfet de la Loire, et par délégation** la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, Madame Agnès COL, et désigné sous le terme « la DDETS », d'une part,

**Et**

La Communauté de Communes de Forez-Est, ci-après dénommé le « porteur de projet », établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé 13, Avenue Jean Jaurès – BP 13 – 42 110 FEURS, SIRET n° 200 065 894 00236 représentée par son président, M. Pierre VERICEL, d'autre part,

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales ;
- l'appel à projets « fonds d'innovation petite enfance» du 9 juin 2023 ;
- le dossier de candidature déposé par le porteur de projet le 31 août 2023

Vu la convention initiale triennale (2023-2025) conclue entre la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et la Communauté de Communes de Forez-Est en date du **13/12/2023**

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

Considérant l'article 2 de la convention initiale qui fixe la durée de l'action à trois ans,

Considérant les articles 3 et 4 de la convention initiale qui fixent le coût total éligible du projet sur la durée de la convention,

**ARTICLE 1**

Pour 2024, le montant prévisionnel des versements de l'administration s'élève à 48 483 € pour du fonctionnement ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241118-219-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

## **ARTICLE 2 -MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE**

Pour l'exercice 2024, l'Administration verse 48 483€ à la signature du présent avenant.

## **ARTICLE 3**

Pour l'exercice 2024, la subvention est imputée sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », du budget de la mission Solidarité, insertion et égalité des chances, Action 23 :

Code Domaine fonctionnel : 0304-23

Code Activité : 0304 50 23 23 04 « Fonds innovation petite enfance »

Établissement bancaire : BDF de St-Etienne

Code établissement : 30001

Numéro de compte : D4250000000

Code guichet : 00729

Clé RIB : 53

## **ARTICLE 4**

4.1 L'ordonnateur de la dépense est Monsieur le Préfet de la Loire.

4.2 Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques du Rhône domicilié à l'adresse suivante : 3 rue de la Charité, 69002 LYON.

4.3 Les contributions financières mentionnées à l'article 3 de la convention initiale et à l'article 4 modifié, ne sont applicables que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances.

## **ARTICLE 5**

Les autres clauses de la convention susmentionnée demeurent inchangées.

Fait à Saint Etienne, le

Pour la Communauté de communes Forez-Est

Le Préfet de la Loire

Le Président

(Cachet)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241118-219-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024